

Programme d'études postsecondaires

Renseignements généraux	
Ministère	Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (MAINC)
Partenaires	Collectivités inuites et des Premières nations, organisations locales qui les représentent, et plusieurs établissements d'enseignement postsecondaire.
Date d'entrée en vigueur	Lancé en 1977 sous le nom de Programme d'aide à l'éducation postsecondaire - programme en cours.
Date d'expiration	Sans objet ¹ Programme en cours.
Site web	http://www.ainc-inac.gc.ca/ps/edu/ense_f.html
Objet	<p>Améliorer l'accès à l'éducation postsecondaire et augmenter les inscriptions chez les étudiants indiens inscrits et inuits</p> <p>Ceci inclut:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Programme d'aide aux étudiants de niveau postsecondaire (PAENP) - aide financière aux étudiants admissibles afin qu'ils puissent poursuivre leurs études au collège et à l'université. • Programme préparatoire à l'entrée au collège et à l'université (PPECU) - aide financière aux étudiants admissibles pour assurer qu'ils respectent les conditions d'admission afin de poursuivre leurs études de niveaux collégial et universitaire. • Programme d'aide aux étudiants indiens (PAEI) - appui financier aux établissements d'enseignement postsecondaire pour aider à l'élaboration et à l'exécution des programmes d'études de niveaux collégial et universitaire pour les étudiants indiens et inuits. Appui financier à l'élaboration et à l'exécution de programmes à l'intention des étudiants des Premières nations suivant des cours au Collège de la Fédération des Indiens de la Saskatchewan.
Rôles et contributions	Financé entièrement par le gouvernement fédéral et administré presque totalement par les collectivités inuites et des Premières nations ou par les organisations administratives qui les représentent (p. ex., conseils tribaux)
Ressources	
Financement	292 millions \$ pour 2001-2002 (Budget des dépenses)
Suivi et rapports	<p>Les rapports disponibles sur le site Web http://www.ainc-inac.gc.ca/ps/edu/ense_f.html du ministère incluent :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Guide de présentation des rapports des Premières nations disponible sur le site Web du ministère. • Les dépenses sont déclarées dans le Budget principal des dépenses : Rapport sur les plans et les priorités. • Rapport ministériel sur le rendement.

	<ul style="list-style-type: none"> • Données ministérielles de base. • Rapports d'étape tel que « Indicateurs socio-économiques pour réserves indiennes et collectivités semblables, 1971-1991 » • Registre des étudiants de niveau postsecondaire et Registre des diplômés de niveau postsecondaire/Total sommaire des étudiants financés de niveau postsecondaire
Mesure et rapports	
Répercussions / Résultats	Augmentation des diplômés de niveau postsecondaire des étudiants de Premières nations éligible, ainsi que des bénéfices connexes en ce qui a trait à l'emploi et au revenu.
Indicateurs	Nombre annuel de diplômés financés par le programme, activité de la main-d'oeuvre et revenus associés à l'obtention d'un diplôme postsecondaire.
Indicateurs comparables	<p>Le PPSE continue de suivre le modèle du Programme d'indicateurs pancanadiens de l'éducation du CMEC d'aussi près que possible afin d'atteindre la comparabilité des rapports.</p> <p>L'analyse basée sur le recensement permet la comparaison avec la population non autochtone de 1986 à 1996. Suivi et analyse des tendances (i) du nombre de diplômés enregistrés dans la base de données du PEP et (ii) des variables clés du recensement – réussite des études postsecondaires, revenus générés par la main-d'oeuvre.</p>
Évaluation / évaluations de tierces parties	<p>Les collectivités des Premières nations et leurs organisations font périodiquement des évaluations ou des bilans du programme et transmettent l'information recueillie.</p> <p>De l'information peut aussi être recueillie par l'entremise du Recensement du Canada et des sondages faits après recensement, ce qui demande la collaboration de Statistique Canada et d'un consortium des gouvernements et des organisations autochtones.</p> <p>À la suite du rapport de l'APN sur l'EPS en 2000-2001, le MAINC collabore à l'élaboration d'un plan de travail conjoint qui s'étendra sur deux ans afin de répondre aux inquiétudes identifiées dans le programme révisé.</p>
Partage de l'information et pratiques exemplaires	Sans objet ¹
Publication de rapports	Rapport ministériel sur le rendement et autres publications ministérielles telles que Données ministérielles de base, Faits saillants des conditions des Autochtones, En fait de stats, Ligne de renseignements statistiques - kioske ministériel, services de bibliothèque.
Participation des Canadiens	

Mécanismes en vue d'assurer la participation des citoyens à l'établissement des priorités sociales et à l'examen des répercussions	Le secteur du programme AEDP de l'administration centrale travaille en étroite collaboration avec l'APN; les bureaux régionaux du MAINC collaborent de près avec les organisations locales des Inuits et des Premières nations impliquées dans l'examen et la révision du programme PAENP.
Mécanismes d'information du public	Des rapports anecdotiques ou qualitatifs dans le Rapport ministériel sur le rendement.
Engagements en matière de service	
Accessibilité des critères d'admissibilité au public	Aucun engagement particulier de service. Les critères d'admission sont expliqués dans la Politique sur les études postsecondaires, disponible auprès des organisations administratives des Premières nations et des Inuits et dans les bureaux régionaux du MAINC.
Existence et disponibilité des engagements en matière de services	Assurer l'accessibilité à l'aide financière pour les étudiants inuits et des Premières nations ainsi que les établissements.
Mesure et publication de rapports	Sans objet ¹ - Ce n'est pas une pratique courante.
Appels et plaintes	
Existence, disponibilité et communication des mécanismes	Les cadres modèles de financement comportent un cadre de reddition de comptes. Les organisations administratives des Inuits et des Premières nations doivent assurer l'accessibilité des politiques et des lignes directrices à leurs membres. Les décisions administratives peuvent être portées en appel selon un processus établi par les organisations administratives pour assurer une gestion équitable du programme.
Suivi et publication de rapports	Quelques bureaux régionaux du MAINC ont du personnel chargé de recevoir les appels ou les allégations et d'y répondre. Il n'y a pas de registre national des appels et des plaintes. La collecte de l'information provenant des régions se fait de façon aléatoire. Il n'y a aucune ligne directrice nationale pour la communication avec les membres de la collectivité; ce volet incombe surtout aux conseils de bande. Lorsqu'une personne communique directement avec le ministère, les agents de programme de l'administration centrale ou du bureau régional lui expliquent les pratiques générales et la renvoie à son conseil de bande ou à l'organisme administratif.
Mobilité	
Existence de	Le concept du programme, reflétant le style d'exécution de

mesures	<p>programme du MAINC, a été adapté pour permettre aux Premières nations de gérer le programme eux-mêmes. Le programme ne comporte aucune barrière systémique à la mobilité.</p> <p>L'article 9 des directives permet aux Premières nations d'élaborer des lignes directrices adaptées aux besoins des collectivités, selon le cadre du programme pour en assurer l'administration.</p> <p>Il peut y avoir des cas où la priorité sera accordée aux demandeurs résidant dans la collectivité ou que la pondération sera basée sur la localisation des établissements EPS. Les mesures suivantes sont prévues :</p> <p>Les problèmes de conformité continueront d'être résolus selon le cas par l'organisation administrative de la Première nation.</p> <p>Les demandes d'intervention par le ministre ou le ministère seront soumises à l'autorité administrative des Premières nations afin qu'elles puissent traiter les demandes selon le processus d'appel élaboré dans les lignes directrices du programme.</p> <p>À la suite du rapport de l'APN sur l'EPS en 2000-2001, le MAINC collabore avec l'APN à l'élaboration d'un plan de travail conjoint, afin de répondre aux inquiétudes identifiées dans le rapport concernant les besoins actuels des collectivités des Premières nations (incluant l'intégration des principes ECUS dans le programme révisé). Cette révision débutera en 2001 et s'étendra probablement sur deux ans.</p>
---------	--